

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCILCONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

RESTRICTED

E./AC.7/W.81

18th July, 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

Dual Distribution

Comité social

Neuvième session

Point 28

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION
DE LA LIBERTE DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE

AUSTRALIE : Amendement à la Résolution A

Rédiger le paragraphe 3 comme suit :

"A recueillir, sur la demande de la Sous-Commission et en son nom, auprès des entreprises ou associations portées sur ces listes, les renseignements prévus au paragraphe (2), par les voies et conformément à la procédure de consultation qui seront approuvées par l'Etat membre intéressé;"

RECEIVED

AUG 4 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES